

# Attestation

INTRANTS APPROUVÉS POUR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE N°  
93816/ 202407181531

Ecocert Canada confirme par la présente que :

## BELISLE SOLUTION NUTRITION

196, chemin des Patriotes J3L 6A7 St-Mathias-sur-Richelieu Quebec-Canada

a été audité et attesté conformément au programme

**Normes canadiennes sur la culture biologique \***



Pour les étapes de production / activités :

FABRICANT

Pour les catégories de produits suivantes:

**Aliments pour animaux de la ferme**

Attestation délivré le 18 juillet 2024

### Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec,  
Canada

<https://www.ecocert.com/fr-CA/home>

*S. Houle*

L'attestation est valide jusqu'au: 17 juillet 2025

Le dernier audit a eu lieu le 1 novembre 2022

# Annexe à l'attestation

INTRANTS APPROUVÉS POUR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE N° 93816/ 202407181531



## BELISLE SOLUTION NUTRITION

### Normes canadiennes sur la culture biologique \*

Intrants attestés pour la marque de commerce : **BELISLE SOLUTION NUTRITION**

INTRANT(S)	SECTION APPLICABLE	RESTRICTION
> Avigrain croissance 40K	32.311_5.2 - Aliments pour animaux, additifs et suppléments alimentaires	
> Avigrain début 42K	32.311_5.2 - Aliments pour animaux, additifs et suppléments alimentaires	
> Avigrain finition 35K	32.311_5.2 - Aliments pour animaux, additifs et suppléments alimentaires	
> Avigrain ponte	32.311_5.2 - Aliments pour animaux, additifs et suppléments alimentaires	
> Bloc Lactovie 8-7	32.311_5.2 - Aliments pour animaux, additifs et suppléments alimentaires	

Cette annexe n'est pas valide sans l'Attestation Ecocert.

**Les opérateurs biologiques doivent toujours vérifier auprès de leur certificateur avant d'utiliser les intrants.**

Attestation délivré le 18 juillet 2024

**L'attestation est valide jusqu'au:  
17 juillet 2025**

#### Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec,  
G6W 6N2, Canada

<https://www.ecocert.com/fr-CA/home>

\*conformément à la norme CAN/CSGB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion, la norme CAN/CSGB 32.311 - Liste des substances permises et la norme CAN/CSGB 32.312 - Aquaculture – principes généraux, normes de gestion et listes des substances permises

Ecocert Canada confirme après inspection que les produits listés en annexe sont conformes aux Normes canadiennes sur la culture biologique, dans la mesure où les restrictions listées en annexe sont rencontrées. L'attestation demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA.

# Annexe à l'attestation

INTRANTS APPROUVÉS POUR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE N° 93816/ 202407181531



## BELISLE SOLUTION NUTRITION

### Normes canadiennes sur la culture biologique \*

Intrants attestés pour la marque de commerce : **BELISLE SOLUTION NUTRITION**

INTRANT(S)	SECTION APPLICABLE	RESTRICTION
> Bloc Lactovie VT	32.311_5.2 - Aliments pour animaux, additifs et suppléments alimentaires	
> Conditionneur L-Vie	32.311_5.2 - Aliments pour animaux, additifs et suppléments alimentaires	
> Lactovie 10-10	32.311_5.2 - Aliments pour animaux, additifs et suppléments alimentaires	
> Lactovie 13-9	32.311_5.2 - Aliments pour animaux, additifs et suppléments alimentaires	
> Lactovie 16-8	32.311_5.2 - Aliments pour animaux, additifs et suppléments alimentaires	

Cette annexe n'est pas valide sans l'Attestation Ecocert.

**Les opérateurs biologiques doivent toujours vérifier auprès de leur certificateur avant d'utiliser les intrants.**

Attestation délivré le 18 juillet 2024

**L'attestation est valide jusqu'au:  
17 juillet 2025**

#### Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec,  
G6W 6N2, Canada

<https://www.ecocert.com/fr-CA/home>

\*conformément à la norme CAN/CSGB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion, la norme CAN/CSGB 32.311 - Liste des substances permises et la norme CAN/CSGB 32.312 - Aquaculture – principes généraux, normes de gestion et listes des substances permises

Ecocert Canada confirme après inspection que les produits listés en annexe sont conformes aux Normes canadiennes sur la culture biologique, dans la mesure où les restrictions listées en annexe sont rencontrées. L'attestation demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA.

# Annexe à l'attestation

INTRANTS APPROUVÉS POUR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE N° 93816/ 202407181531



## BELISLE SOLUTION NUTRITION

### Normes canadiennes sur la culture biologique \*

Intrants attestés pour la marque de commerce : **BELISLE SOLUTION NUTRITION**

INTRANT(S)	SECTION APPLICABLE	RESTRICTION
>Lactovie 18-6	32.311_5.2 - Aliments pour animaux, additifs et suppléments alimentaires	
>Lactovie 4-12 VT	32.311_5.2 - Aliments pour animaux, additifs et suppléments alimentaires	
>Lactovie 6-12	32.311_5.2 - Aliments pour animaux, additifs et suppléments alimentaires	
>Lactovie 7-3 ESY	32.311_5.2 - Aliments pour animaux, additifs et suppléments alimentaires	
>Minéral gestation Lactovie	32.311_5.2 - Aliments pour animaux, additifs et suppléments alimentaires	

Cette annexe n'est pas valide sans l'Attestation Ecocert.

**Les opérateurs biologiques doivent toujours vérifier auprès de leur certificateur avant d'utiliser les intrants.**

Attestation délivré le 18 juillet 2024

**L'attestation est valide jusqu'au:  
17 juillet 2025**

#### Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec,  
G6W 6N2, Canada

<https://www.ecocert.com/fr-CA/home>

\*conformément à la norme CAN/CSGB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion, la norme CAN/CSGB 32.311 - Liste des substances permises et la norme CAN/CSGB 32.312 - Aquaculture – principes généraux, normes de gestion et listes des substances permises

Ecocert Canada confirme après inspection que les produits listés en annexe sont conformes aux Normes canadiennes sur la culture biologique, dans la mesure où les restrictions listées en annexe sont rencontrées. L'attestation demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA.

# Annexe à l'attestation

INTRANTS APPROUVÉS POUR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE N° 93816/ 202407181531



## BELISLE SOLUTION NUTRITION

### Normes canadiennes sur la culture biologique \*

Intrants attestés pour la marque de commerce : **BELISLE SOLUTION NUTRITION**

INTRANT(S)	SECTION APPLICABLE	RESTRICTION
>Minéral vêlage Lactovie	32.311_5.2 - Aliments pour animaux, additifs et suppléments alimentaires	
>Porcigrain croissance	32.311_5.2 - Aliments pour animaux, additifs et suppléments alimentaires	
>Porcigrain truie	32.311_5.2 - Aliments pour animaux, additifs et suppléments alimentaires	
>Pur Ovin 7-3 SY	32.311_5.2 - Aliments pour animaux, additifs et suppléments alimentaires	

Cette annexe n'est pas valide sans l'Attestation Ecocert.

**Les opérateurs biologiques doivent toujours vérifier auprès de leur certificateur avant d'utiliser les intrants.**

Attestation délivré le 18 juillet 2024

**L'attestation est valide jusqu'au:  
17 juillet 2025**

#### Ecocert Canada

4060 Boulevard Guillaume Couture, LOCAL 201, Lévis, Québec,  
G6W 6N2, Canada

<https://www.ecocert.com/fr-CA/home>

\*conformément à la norme CAN/CSGB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion, la norme CAN/CSGB 32.311 - Liste des substances permises et la norme CAN/CSGB 32.312 - Aquaculture – principes généraux, normes de gestion et listes des substances permises

Ecocert Canada confirme après inspection que les produits listés en annexe sont conformes aux Normes canadiennes sur la culture biologique, dans la mesure où les restrictions listées en annexe sont rencontrées. L'attestation demeure valide à moins d'une suspension ou d'une annulation par ECOCERT CANADA.